

CHSCT-M du 19 décembre 2014

Déclaration liminaire

Ce CHSCT-M est le premier à se tenir après les élections professionnelles. Au travers de leurs votes, les agents des Ministères Economiques et Financiers ont renouvelé et renforcé leur confiance envers les représentants **FO** pour défendre leurs intérêts, en particulier au travers de leurs actions et revendications dans les CHSCT. Dans l'attente du traditionnel CHSCT-M budgétaire, deux sujets sont pour **FO Finances** prioritaires.

○ Le premier concerne, tout d'abord, le dossier amiante.

Les Ministres de Bercy viennent officiellement de reconnaître l'imputabilité au service des cancers des ovaires et du larynx, cancers actuellement hors tableau, pour les agents exposés à l'amiante au Tripode de Nantes. C'est une avancée historique très attendue que nous tenons à saluer. Elle est le fruit d'un long combat de l'intersyndicale du Tripode.

Malheureusement elle arrive trop tard pour une agent de la DGFIP exposée à l'amiante décédée quelques jours à peine après la reconnaissance de sa maladie. Nous n'oublierons jamais son courage et sa détermination à demander réparation.

Pour **FO Finances**, il faut à présent que cette décision positive s'applique à tous les agents exposés à l'amiante au sein des MEF et des trois versants de la Fonction Publique (Etat ; Territoriale et Hospitalière), que ces cancers fassent enfin partie du tableau des maladies professionnelles pour tous les salariés du privé comme du public qui développeraient ces maladies après avoir été exposés à l'amiante. Il faut également avancer sur les mesures de réparation et d'indemnisation compte tenu notamment des annonces faites le 26 novembre dernier par Mme Lebranchu concernant l'ouverture du bénéfice de l'allocation spécifique de cessation anticipée pour les agents publics ayant développés une maladie professionnelle en lien avec l'amiante.

○ Second dossier : les négociations en vue d'un accord ministériel « *prévention des risques psycho sociaux* ». Après trois groupes de travail, un an de discussions et malgré le report le 14 octobre dernier, du groupe de travail initialement programmé le 3 octobre, dans l'espoir d'annonces et d'arbitrages budgétaires au CTM du 6 octobre, nous sommes malheureusement restés sur notre faim : point d'annonce de moyens ni de perspectives !

Pour **FO Finances**, ce fut la démonstration d'une absence de volonté politique malgré l'objectif clairement annoncé « *d'un accord ambitieux* ».

Depuis lors, le projet d'accord est toujours très loin de répondre aux enjeux posés. C'est la raison pour laquelle **FO Finances**, comme les autres Fédérations, après s'être largement exprimée lors des groupes de travail a comme vous le savez, écrit au Ministre.

Pour **FO Finances**, après le temps des promesses, le temps des actes est venu pour que nous puissions avancer. Les Ministres doivent nous faire part de leurs propositions en terme de moyens et d'engagement pour la mise en œuvre d'un accord que nous souhaitons, nous aussi ambitieux pour l'ensemble des agents et des acteurs de prévention !

FO Finances rappelle son attachement indéfectible à une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens humains et budgétaires, le nécessaire engagement des Ministres et des Directions Générales, indispensables dans l'intérêt des agents.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
HYGIÈNE & SÉCURITÉ SUR :**

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ